

BRÈVES ÉCONOMIQUES

AFRIQUE CENTRALE

Février 2025

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE YAOUNDE

Echanges France-CEMAC: retour à un excédent commercial en 2024

Selon les données des douanes françaises, les échanges de marchandises entre la France et les pays de la CEMAC se sont élevés à 3,0 Mds EUR en 2024, en recul de 15 % par rapport à 2023, mais en forte hausse de 50 % par rapport à cinq ans auparavant, témoignant ainsi d'un renforcement des relations commerciales avec la zone sur le moyen-terme.

LE CHIFFRE A RETENIR

3 Mds EUR

Montant des échanges
commerciaux France-
CEMAC en 2024

Après deux années de déficits, le solde commercial de la France avec les pays de la CEMAC (-301 M EUR en 2022 et -190 M EUR en 2023) revient à un excédent en 2024 (+216 M EUR). Cette inversion du solde résulte principalement de **l'évolution** avec le Cameroun, passant d'un déficit de -343 M EUR en 2023 à un excédent de +58 M EUR en 2024, de l'augmentation de l'excédent avec le Gabon (de +277 M EUR en 2023 à +454 M EUR en 2024) et, dans une moindre mesure, de la réduction du déficit avec la Guinée équatoriale (de -163 M EUR en 2023 à -111 M EUR en 2024). Cependant, les excédents avec le Congo et la RCA ont légèrement reculé, passant respectivement de +314 M EUR en 2023 à +305 M EUR en 2024, et de +22 M EUR en 2023 à +19 M EUR en 2024, tandis que le déficit avec le Tchad s'est accentué, passant de -297 M EUR en 2023 à -510 M EUR en 2024.

Les exportations françaises de marchandises vers les pays de la CEMAC ont enregistré une baisse de 4,4 %, s'établissant à 1 627 M EUR. Cette diminution confirme la persistance du ralentissement entamé en 2022, après une baisse continue depuis 2012, accentuée entre 2014 et 2017 par la crise des matières premières. La baisse des exportations françaises est généralisée à travers les pays de la CEMAC : les ventes vers le Cameroun ont diminué de 4 %, totalisant 551 M EUR. De manière analogue, les exportations vers le Gabon ont régressé de 3,8 %, atteignant 566 M EUR. Le fléchissement a été plus modéré au Congo, de l'ordre de 1,3 % à 362 M EUR, tandis que le Tchad a connu une contraction plus marquée de 9,6 %, réduisant ses importations à 106 M EUR. La Guinée équatoriale et la République Centrafricaine ont également subi des réductions très marquées dans les exportations françaises, avec des baisses de 17,3 % et 28,2 % respectivement, portant les montants à 21 M EUR pour chacun.

L'évolution des exportations françaises vers les pays de la CEMAC révèle des disparités notables selon les secteurs. Les secteurs ayant le plus impacté la baisse globale des ventes incluent les équipements mécaniques, le matériel électrique, électronique et informatique, qui ont reculé de 1,4 % et représentent 28 % du total des exportations. Les produits pharmaceutiques ont également vu leurs exportations diminuer de 4 %, constituant 12 % du total. Par ailleurs, les produits issus de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'aquaculture ont enregistré une chute significative de 12 %, retournant à des niveaux antérieurs aux perturbations des chaînes d'approvisionnement engendrées par le conflit en Ukraine. Le blé français a joué un rôle crucial en compensant partiellement la réduction

des échanges avec l'Ukraine et la Russie pour les pays de la CEMAC. En outre, les ventes de matériels de transport ont subi une baisse de 17 %, constituant 6 % des exportations totales. En contrepartie, les industries agroalimentaires (IAA) ont atténué la contraction générale avec une progression de 4 % des ventes, représentant 24 % du total des exportations. Les exportations de produits chimiques et cosmétiques ont également augmenté de 5 %, pesant pour 8 % du total.

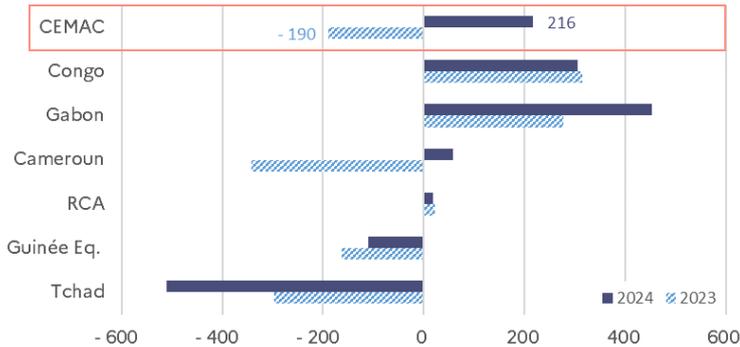
Les importations françaises depuis la CEMAC ont enregistré une baisse (25,4 % à 1,4 Md EUR) nettement plus marquée que celle des exportations. Cette réduction résulte principalement d'une diminution de 42 % **dans les achats totaux d'hydrocarbures, qui représentent le principal poste d'importation française avec environ 62 % du total**, atteignant 874 M EUR. Cette tendance est associée à la fois à une diminution de la production des principaux pays producteurs de la zone et à un recul des cours pétroliers depuis 2022, année de tous les records. Il convient de noter que les importations d'hydrocarbures présentent une volatilité significative, tant en volume qu'en valeur, illustrée par des fluctuations marquées : de 3,2 Mds EUR en 2012 à 0,5 Md EUR en 2019.

Hors hydrocarbures, les importations de la France depuis la CEMAC se sont élevées à 537 M EUR, marquant une croissance de 31 % sur un an. Cette hausse est principalement due à l'augmentation significative des importations en provenance du Cameroun, qui ont grimpé de 67 % pour représenter 74 % du total hors hydrocarbures. À l'opposé, les achats hors hydrocarbures depuis le Gabon ont reculé de 10 %, représentant 14 % du total. Des diminutions ont également été enregistrées depuis le Congo (6 % du total) et le Tchad (5 % du total). Ces importations comprennent essentiellement des produits des industries agroalimentaires (249 M EUR), des produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (139 M EUR) et du bois, du papier et du carton (120 M EUR).

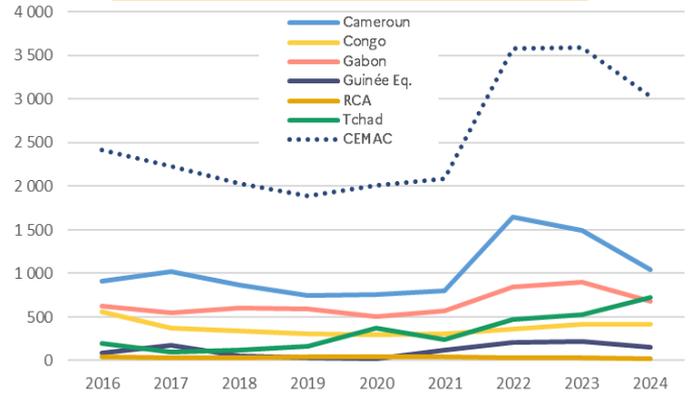
Ibrahim Barry, Conseiller financier pour l'Afrique centrale

Graphiques du mois

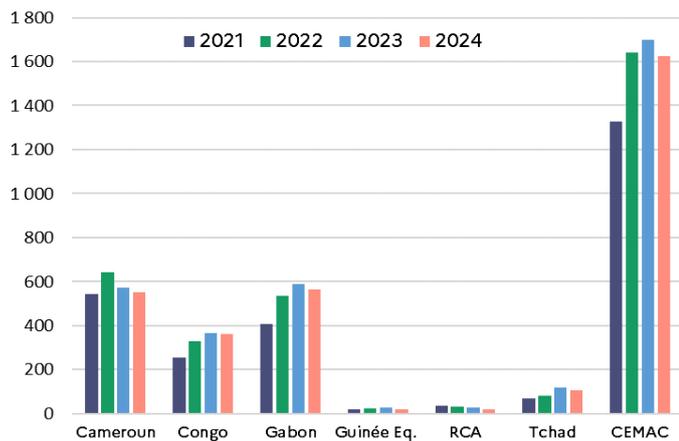
Evolution des soldes commerciaux bilatéraux



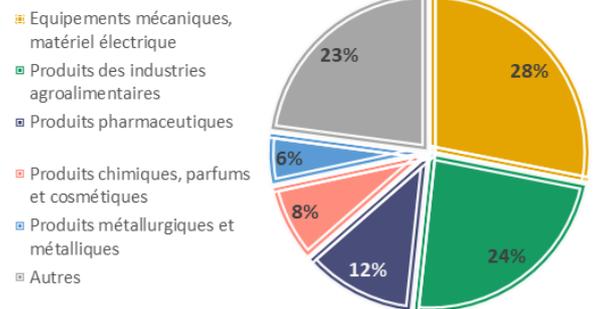
Evolution des échanges commerciaux bilatéraux (en M€)



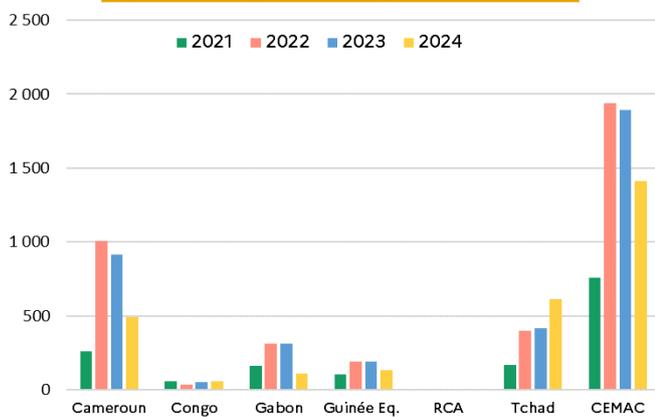
Exportations françaises vers les pays de la CEMAC (en M€)



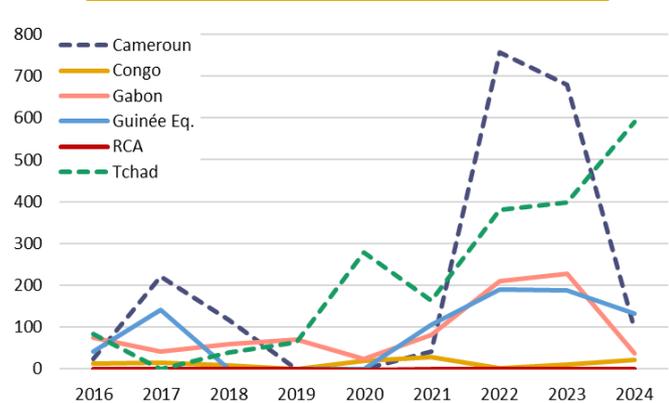
Composition des exportations françaises vers la CEMAC



Importations françaises vers les pays de la CEMAC (en M€)



Evolution des importations françaises d'hydrocarbures (en M€)



Source : SER Yaoundé à partir des données des douanes françaises

Indicateurs macroéconomiques

		Croissance du PIB réel		Inflation (m.a)		**Solde public (% PIB)		Dettes publiques (% PIB)		Solde courant (% PIB)		*Dettes extérieures (% PIB)	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
		CEMAC	Cameroun	3,2%	3,9%	7,4%	4,4%	-0,6%	-0,5%	43,2%	40,3%	-3,9%	-2,8%
	RCA	0,7%	1,4%	3,0%	4,7%	-3,6%	-3,1%	57,6%	57,4%	-8,8%	-8,6%	21,8%	23,5%
	Congo	2,0%	2,8%	4,3%	4,0%	5,8%	3,8%	99,0%	93,3%	6,4%	2,5%	39,4%	35,5%
	Gabon	2,4%	3,1%	3,6%	2,1%	-1,9%	-3,9%	72,1%	73,3%	5,4%	5,1%	37,5%	30,9%
	Guinée Eq.	-6,2%	5,8%	2,5%	4,0%	2,5%	3,0%	37,4%	35,1%	-0,8%	-0,4%	13,1%	11,6%
	Tchad	4,9%	3,2%	4,1%	4,9%	-1,3%	-0,7%	32,7%	31,5%	-0,9%	-1,7%	16,9%	13,9%
	CEMAC	2,3%	3,6%	5,5%	4,0%	0,1%	-0,3%	52,9%	50,8%	-0,5%	-0,7%	27,8%	25,0%
	RDC	8,4%	4,7%	19,9%	17,8%	-1,7%	-2,0%	14,4%	11,5%	-6,3%	-4,0%	N.A	NA
	Sao Tomé	0,4%	1,1%	21,2%	17,1%	1,1%	4,0%	50,7%	40,6%	-12,3%	-7,2%	N.A	N.A

Source : FMI (octobre 2024), *BEAC (décembre 2024), **solde budgétaire global (dons inclus).

Evolution des cours des matières premières

Janvier 2025	Matières énergétiques		Matières agricoles		Bois d'œuvre	
	Pétrole	Gaz naturel	Cacao	Huile de palme	Grumes	Bois scié
<i>Référence/mesure</i>	<i>Brent (USD/baril)</i>	<i>(USD/mmbtu)</i>	<i>(USD/kg)</i>	<i>(USD/mt)</i>	<i>(USD/mètre cube)</i>	
Valeur	79	15	11	1070	362	592
Variation mensuelle (%)	7%	6%	4%	-10%	-1%	-2%
Variation annuelle (%)	-1%	53%	144%	27%	-5%	-3%
Variation sur 5 ans	25%	304%	313%	32%	-7%	-6%
Variation sur 10 ans	65%	59%	268%	49%	-11%	-19%

Janvier 2025	Matières textiles	Matières industrielles	Métaux et minerais			
	Coton	Caoutchouc naturel	Aluminium	Fer	Cuivre	Or
<i>Référence/mesure</i>	<i>(USD/kg)</i>	<i>(USD/kg)</i>	<i>(USD/mt)</i>	<i>(USD/tmsu)</i>	<i>(USD/mt)</i>	<i>(USD/once troy)</i>
Valeur	2	2	2573	100	8991	2710
Variation mensuelle (%)	-2%	-3%	1%	-3%	1%	2%
Variation annuelle (%)	-15%	26%	17%	-27%	8%	33%
Variation sur 5 ans	-1%	32%	45%	4%	49%	74%
Variation sur 10 ans	16%	36%	42%	46%	54%	117%

Source : World Commodities Markets (Banque mondiale)

Régional

Les prix des produits de base exportés en baisse de 9,5 % après trois trimestres de hausse

Selon le dernier rapport « Bulletin économique et statistique » de la BEAC [publié](#) le 20 février 2025, les prix des produits de base exportés ont diminué de 9,5 % au 3^{ème} trimestre 2024, soit la première baisse après une augmentation consécutive sur les trois trimestres précédents, avec en particulier une hausse des prix de 17,6 % au 2^{ème} trimestre 2024. **L'indice composite des cours des produits de base (ICCPB)** prend en compte les 20 produits de base exportés par la CEMAC représentant 90 % de la valeur des exportations. Les prix des produits énergétiques ont baissé de 5,2 % au 3^{ème} trimestre en raison de la baisse des cours sur le marché du pétrole. Les cours des produits non-énergétiques ont quant à eux reculé de 12,6 %, après une augmentation de 30,4 % au 2^{ème} trimestre 2024, causée par la baisse des prix des produits agricoles (-14,3 %) et des métaux et minerais (-17,5 %). Les produits non-énergétiques ont contribué à hauteur de 75,1 % à **la variation de l'indice**, contre 24,9 % pour les produits énergétiques.

Les crédits en hausse de 9,29 % sur un an au 2^{ème} trimestre 2024

Dans son rapport « évolution des taux débiteurs pratiqués par les établissements de crédit dans la Cemac » [publié](#) le 25 février 2025, la BEAC a communiqué les informations relatives aux nouveaux crédits effectués au deuxième trimestre 2024. Le volume des crédits a progressé de 9,29 % **en un an, s'établissant à 2 628,8 Mds FCFA**. En variation trimestrielle, les crédits sont en hausse de 7,09 %. Les grandes entreprises représentent 65 % de ces nouveaux crédits et les PME 19 %. Les taux débiteurs moyens ont également augmenté annuellement de 19 points de base (pb), passant de 9,51 % à 9,70 %. Néanmoins, trimestriellement le taux moyen est en baisse de 82 pb. Les taux débiteurs moyens du Cameroun, qui représente 66,23 % des nouveaux crédits, ont augmenté

annuellement de 19 pb pour s'établir à 9,70 %. La RCA connaît une baisse significative de 420 pb (12,19 %). D'autres pays voient leur taux augmenter de façon importante comme le Gabon (+ 279 pb à 12,65 %) ou le Tchad (+236 pb à 8,02 %). Enfin le Congo (-59 pb à 10,17 %) et la Guinée équatoriale (+77 à 13,93 %) connaissent eux une légère variation.

Cameroun

Conclusion d'un accord avec le FMI pour la 2^{ème} revue FRD et les 7^{èmes} revues MEDC et FEC

Le FMI a [annoncé](#) le 30 janvier 2025 être parvenu à la **conclusion d'un accord** au niveau des services avec le Cameroun sur la 2^{ème} revue du programme au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) et sur les 7^{èmes} revues des programmes au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Une fois les dossiers soumis à **l'approbation** du CA du FMI dans les prochaines semaines, des décaissements de 73 M USD au titre des accords FEC-MEDC et de 45,6 M USD au **titre de l'accord FRD pourront être effectifs**. Le FMI a par ailleurs salué des perspectives économiques globalement positives, mais invite néanmoins le Cameroun à relancer les travaux **suspendus de la restructuration de l'entreprise publique de raffinerie SONARA** ainsi qu'à réviser la loi de 2013 portant incitations à **l'investissement privé au Cameroun, jugée peu efficace**.

L'INS anticipe un taux d'inflation en 2025 supérieur aux prévisions du gouvernement

Dans un rapport [publié](#) le 21 février 2025, l'Institut National de la Statistique (INS) **présente les résultats de l'inflation** pour 2024 ainsi que les perspectives de 2025. Le statisticien national **émet des réserves sur l'objectif fixé par le gouvernement de ramener l'inflation à 4 %**, en raison des contraintes auxquelles il fait face et des pressions sur les finances publiques, causées notamment par la mise en place d'**ajustements fiscaux prévus dans la LFI 2025**. **L'INS rappelle également que l'énergie, responsable d'une part**

importante de l'inflation, représente un enjeu majeur pour le gouvernement camerounais pour l'année à venir. Les fréquentes coupures d'électricité risquent par exemple de contraindre les entreprises à se tourner vers des solutions alternatives plus onéreuses, qui pourraient avoir un effet sur la hausse des prix. Enfin, l'Institut émet plusieurs recommandations pour limiter cette inflation, parmi lesquelles le renforcement de la surveillance des marchés, la stabilisation des chaînes d'approvisionnement, l'accélération des réformes structurelles permettant la diversification de l'économie et la sécurisation de l'approvisionnement énergétique.

Le chef de l'État annonce de nouveaux mécanismes pour améliorer l'emploi des jeunes

Lors de son discours du lundi 10 février 2025 pour la Fête de la Jeunesse, le Président Paul Biya a [annoncé](#) la mise en place de dispositifs pour lutter contre le chômage des jeunes. Selon une étude de l'INS, le **taux d'emploi de la population s'établissait** en 2023 à 50,1 % contre 39,3 % pour les 15-34 ans. Parmi les dispositifs présentés, on peut noter la mise en place d'un cadre réglementaire régissant l'aide aux **primo-demandeurs d'emplois** « visant à accompagner les jeunes n'ayant jamais eu d'activité professionnelle ». Paul Biya a également annoncé le lancement du Programme de Promotion des Emplois Verts qui permettra de créer 10 000 emplois dans des secteurs en lien avec la transition écologique, tels que l'assainissement, le recyclage des déchets ou encore l'agriculture biologique. Enfin, le Président invite les jeunes à s'ouvrir aux opportunités entrepreneuriales, en particulier dans le secteur de l'agriculture, l'élevage et le numérique.

Un emprunt de 15 Mds FCFA auprès du Fonds de l'OPEP pour soutenir la filière du riz

Le 21 février 2025 le Président de la République, Paul Biya, a [signé](#) un décret habilitant le Ministre de l'Économie, de la Planification de l'Aménagement du Territoire à signer avec le Fonds de l'OPEP pour le Développement

International un accord de financement de 14,99 Mds FCFA. Ces fonds permettront de financer le Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du Riz au Cameroun (PDCVRC), programme visant à moderniser la production de riz dans la Région du Nord-Ouest, Ouest et Extrême-Nord et ainsi réduire les importations de riz camerounaises, qui s'élevaient en 2023 à 200,8 Mds FCFA. Ce projet, comprenant un coût total estimé à 133 Mds FCFA, avait déjà été la source en décembre 2024 d'un accord de financement avec le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA) pour un montant de 5,9 Mds FCFA.

Lancement de l'appel d'offres pour la reconstruction de la route Edea-Kribi

Le ministre des Travaux Publics a [signé](#) le 24 février 2025 un appel d'offres international ouvert pour la reconstruction de la route Edea-Kribi. Les travaux se décomposeront en deux lots, une partie concernera l'aménagement de la route Carrefour Edéa-pont Bivouba d'une longueur de 57 km tandis que l'autre s'occupera de la route pont Bivouba-Kribi de 53,05 km (comprenant également la construction d'un échangeur au carrefour de l'autoroute Kribi-Lolabe). La date limite de soumission des offres a été fixée au 30 avril 2025. Ces travaux, financés par la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque de Développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et l'État du Cameroun, s'inscrivent dans le Projet d'Aménagement des Routes de désenclavement de la Zone Industrielle portuaire de Kribi (PARZIK).

Livraison du second terminal à conteneur du port de Kribi

Le 2^{ème} terminal à conteneurs du port en eau profonde de Kribi a officiellement été livré vendredi 21 février. Ce terminal à conteneurs sera exploité par la société à conteneurs Kribi Conteneurs Terminal (KCT), qui comprend l'armateur français CMA CGM, Africa Global Logistics et le groupe chinois CHEC. La KCT, déjà opérateur du premier terminal à conteneurs,

annonce que le premier bateau est attendu pour mars 2025. Ce projet, au coût total d'environ 400 Mds FCFA, financé à 75 % par le groupe bancaire chinois Eximbank of China, permettra de disposer d'un terminal à conteneurs d'une longueur de 715 mètres ainsi que de terminaux d'hydrocarbures et minéraliers.

9,3 Mds FCFA pour accompagner la modernisation de la gestion des finances publiques

Le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a [annoncé](#) le mercredi 19 février l'adoption d'une enveloppe de 9,3 Mds FCFA pour l'année 2025 pour le Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP). Ce programme, qui s'inscrit dans une approche collaborative avec la BAfD, vise à moderniser la gestion des finances publiques. Parmi les actions prioritaires du plan s'inscrivent notamment la facturation électronique, la digitalisation de la retenue à la source afin d'optimiser la collecte des recettes fiscales ou encore le renforcement des capacités des acteurs de la société civile.

La Compagnie fermière du Cameroun s'allie à l'agritech Agrosfer

Ce [partenariat](#) va permettre à la Compagnie fermière du Cameroun (CFC) filiale du groupe SOMDIA spécialisée dans la production de griz de maïs d'intégrer les technologies innovantes d'Agrosfer dans ses différentes activités. La CFC pourra digitaliser le processus de sélection et d'engagement des coopératives et des producteurs, effectuer un suivi plus efficace des campagnes de production, organiser les récoltes et agréger plus efficacement les récoltes. Ce sont environ 1 500 agriculteurs qui seront accompagnés par ce processus. Agrosfer est une plateforme numérique permettant aux petits agriculteurs de mettre leur production à disposition du marché international.

Centrafrique

La RCA accélère le développement de l'énergie solaire

La Banque mondiale a [soutenu](#) la construction de deux parcs solaires d'une capacité totale de 48 mégawatts-crête (MWc) en République centrafricaine (RCA) et en Gambie. Le parc solaire en RCA est de 25 MWc avec un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 30 mégawattheures (MWh). Ces deux centrales fournissent de l'électricité, ou en améliorent la qualité, pour 500 000 personnes. Sur leurs 20 ans de durée de vie, ces centrales solaires devraient réduire les émissions d'un million de tonnes de CO2. Grâce à ces projets, la capacité de production nationale a progressé de 40 % en RCA.

Congo

Demande de prolongation de trois mois du programme FMI

Les autorités congolaises ont [sollicité](#) du Fonds monétaire international une prolongation de trois mois du programme qui avait été approuvé par le Conseil d'administration du Fonds, le 21 janvier 2022, et dont l'échéance était fixée au 20 janvier 2025. Cette prolongation vise à accorder plus de temps aux deux parties pour finaliser la sixième (et dernière) revue du programme. Ce programme était assorti d'une Facilité élargie de crédit (FEC) de 324 M de DTS.

La SNPC lance un emprunt obligataire de 100 Mds FCFA sur le marché financier régional

La Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a [lancé](#) pour la première fois un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché financier de la CEMAC. Cet emprunt obligataire de cinq ans « SNPC 6,5 % net 2024-2029 » a été lancé le 23 décembre 2024 et devait se clôturer le 27 février 2025. L'opération espère

mobiliser 100 Mds FCFA (152 M EUR) dans le cadre d'un large programme de 300 Mds FCFA. LCB Capital est l'arrangeur et chef de file de l'opération, aux côtés de BGFI Bourse, Premium Capital Securities, Elite Capital Securities et EDC Investment Corporation. Les fonds levés devraient permettre à la SNPC de renforcer ses activités de forage et d'augmenter la production pétrolière nationale, dans un contexte marqué par le vieillissement des champs et la nécessité d'explorer de nouveaux gisements.

La SENELEC s'est vue octroyer la distribution et la vente de l'électricité au Congo

Alors que les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire restent fréquemment confrontées à des coupures d'électricité intempestives et durables, l'État congolais a confié la distribution et la commercialisation de l'électricité au Congo à la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) pour une période de dix ans, au travers d'une convention d'affermage. L'État congolais restera responsable de la tarification de l'électricité. SENELEC sera chargée de la gestion et de la maintenance du réseau de distribution, ainsi que de recouvrer les créances de la société Énergie électrique du Congo (E2C). E2C est la société nationale qui détient une participation de 15 % sur l'ensemble des segments du secteur de l'électricité : production, transport, distribution et commercialisation. Selon le directeur général de la SENELEC, cette convention d'affermage devrait permettre de redresser le secteur de l'électricité au Congo dans les dix ans, voire moins.

Abu-Dhabi Ports et CMA-CGM vont exploiter un nouveau terminal au Port de Pointe-Noire

Le groupe émirati Abu-Dhabi Ports a [signé](#) le 6 février 2025 un accord de partenariat avec l'armateur de porte-conteneurs français CMA-CGM, pour la gestion et l'exploitation conjointe du nouveau terminal polyvalent « Mole Est » du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN). La joint-venture est majoritairement détenue par le groupe Abu-Dhabi Ports qui a obtenu en juin 2023 la concession du nouveau terminal

polyvalent au PAPN pour une durée de 30 ans extensible. La concession prévoirait un investissement de 415 M USD (262,2 Mds FCFA) du groupe émirati sur la durée de la concession, dont la première tranche de 220 M USD (139 Mds FCFA) couvrirait la mise en place des premières installations. Les 195 M USD restants seraient mobilisés dans le cadre du partenariat avec CMA-CGM.

Pont route-rail Brazzaville - Kinshasa : les travaux pourraient démarrer en novembre 2025

À l'occasion de la dernière conférence des chefs d'État sur le développement des projets d'infrastructure en Afrique, le ministre d'État, ministre de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux du Congo-Brazzaville a annoncé que l'appel d'offres pour la sélection du concessionnaire devrait intervenir d'ici juin 2025 et le choix du concessionnaire d'ici septembre 2025. Le « closing financier » devrait ensuite être bouclé. La pose de la première pierre des travaux de ce projet emblématique pourrait se faire en novembre 2025. Le pont route-rail sera érigé à Maluku, à une soixantaine de kilomètres en amont de Brazzaville et de Kinshasa.

La 5^{ème} édition des Rencontres des Entrepreneurs Francophones se tiendra à Brazzaville, du 26 au 28 juin 2025

Une délégation de l'Alliance des patronats francophones (APF) conduite par Geoffroy ROUX de BEZIEUX, Président de l'APF, a séjourné au Congo-Brazzaville fin janvier 2025. Elle venait participer à la préparation de la 5^{ème} édition des Rencontres des Entrepreneurs Francophones (REF), qui se [tiendront](#) à Brazzaville du 26 au 28 juin 2025. L'union patronale congolaise UNICONGO est l'organisateur de cet événement. La délégation de l'APF a eu des entretiens avec des autorités congolaises et a rencontré des membres de la communauté d'affaires française de Brazzaville et de Pointe-Noire.

Gabon

Emission d'un eurobond de 570 M USD

Le Gabon a levé le 10 février, 570 M USD à travers un placement privé. Cette émission permettra de rembourser par anticipation 318 M USD restant de l'Eurobond émis en 2015 et qui arrivait à échéance le 16 juin 2025. La première moitié de cette obligation avait également été remboursée par anticipation, en novembre 2024.

Raccordement des centrales flottantes Karpowership

Après plusieurs mois de négociations avec l'entreprise turque Karpowership, la SEEG a validé le 15 février un accord pour le raccordement immédiat des deux centrales flottantes de 35 MW au réseau électrique du Grand Libreville. Pour rappel, le gouvernement gabonais a également relancé un accord signé en 2023 pour l'achat de 10 MW auprès de la Guinée équatoriale, destiné à alimenter le nord du pays pour faire face à la crise énergétique que traverse le pays.

La Direction Générale des Impôts collecte 1 080 Mds FCFA de recettes fiscales en 2024

La Direction Générale des Impôts a collecté 1 080 Mds FCFA en 2024, en hausse de 3 % par rapport à 2023 mais en dessous des objectifs de la Loi de Finances Rectificative de 2024 qui prévoyait un niveau de recettes fiscales de 1 787,8 Mds FCFA. Le taux de réalisation a donc été de 60,45 % et ce, malgré la mise en place de l'outil numérique Digitax censé optimiser la collecte des recettes. Le ratio recettes fiscales/PIB reste peu élevé au Gabon (8,18 % en 2024), symptôme de la faible diversification économique.

Guinée Équatoriale

Le gouvernement annonce la création d'une nouvelle réserve minière à Acoga

Dans un décret publié le 28 janvier 2025, le Président de la République a annoncé que la zone d'Acoga serait convertie en réserve minière spéciale. La zone, située dans le sud-ouest de la partie continentale de la Guinée équatoriale, est particulièrement riche en minéraux critiques de valeur stratégique, tels que l'uranium, le platine ou encore l'or. Cette mesure permettra, grâce à une réglementation de l'État, la création d'emplois et la diversification de son économie en vue de réduire la dépendance au secteur pétrolier. Néanmoins, les informations concernant le potentiel d'exploitation de ces mines n'ont pas été dévoilées.

La Guinée équatoriale va fournir de l'électricité au Gabon

Ce samedi 22 février, s'est déroulé l'interconnexion des réseaux électriques du Gabon et de la Guinée équatoriale, au cours d'une cérémonie dans la ville d'Ebebiyin, située à la frontière des deux pays, en présence des chefs d'État du Gabon et de la Guinée équatoriale, Brice Oligui Nguema et Teodoro Obiang Nguema Mbasogoont. Cette interconnexion permettra d'injecter de « l'énergie abondante, compétitive et durable » dans la partie nord du Gabon. La première phase du projet permettra d'importer 3 MW sur les 10 prévus au total. Ce partenariat s'inscrit dans un contexte d'importantes perturbations du réseau électrique au Gabon causée par la vétusté des infrastructures de la SEEG, entraînant notamment des coupures de courant fréquentes dans la capitale Libreville.

L'égyptien Arab Contractors obtient la construction de 100 000 logements sociaux

La Guinée équatoriale a signé, le 10 février 2025, un contrat pour la construction de 100 000 logements sociaux auprès de l'entreprise égyptienne Arab Contractors, au cours d'une

rencontre entre les ministres du Logement des deux pays. Les chantiers s'inscrivent dans une coopération de longue date entre l'entreprise égyptienne et la Guinée équatoriale, symbolisée par de nombreux projets tels que la construction des routes Nguema – Copoe Road, des halls de l'aéroport international de Malabo ou encore d'infrastructures d'épuration. Depuis le début de leur collaboration en 2003, le volume total des contrats conclus avec Arab Contractors est estimé à 1,5 Md EUR.

Tchad

Lancement de la 1^{ère} édition du Forum International du Développement des Infrastructures du Tchad

La 1^{ère} édition du Forum International du Développement des Infrastructures du Tchad s'est [tenue](#) à N'Djamena du 18 au 20 février 2025 sur le thème des « Infrastructures durables et connectées pour un avenir prospère au Tchad et en Afrique centrale ». Les représentants du Tchad, de l'Égypte, du Maroc, du secteur privé et de nombreuses institutions telles que l'UEMOA, la BAFD ou encore la Banque mondiale, ont été invités à échanger autour de projets visant à désenclaver le pays, moderniser les infrastructures, développer le secteur ferroviaire et identifier des mécanismes financiers innovants à ces fins. La construction d'une route Tchad-Libye-Égypte, soulignée dans le cadre d'un renforcement de la coopération égypto-tchadienne, d'un corridor transsaharien Tchad-Niger-Algérie ainsi que d'un pont Tchad-Cameroun ont notamment été mis en lumière. À cette occasion, M. Allamaye Halina, Premier ministre du Tchad, a souligné les ambitieux projets tchadiens visant à construire plus de 7 000 km de route. L'ensemble de ces projets devraient permettre d'accroître les échanges commerciaux et de stimuler l'économie du pays.

Rencontre entre le Président de la République et le nouveau Chef de Mission du FMI pour le Tchad

Mahamat Idriss Déby a [recu](#) le nouveau Chef de Mission du FMI pour le Tchad, M. Julien Reynaud, le 19 février 2025. Ensemble, ils ont passé en revue l'historique du partenariat liant le Tchad et l'institution financière. À cette occasion, après que le Chef de Mission a souligné les priorités économiques du Fonds pour le Tchad, le chef d'État a confirmé l'importance du soutien financier du FMI dans le cadre de la mise en pratique de son programme politique, notamment des réformes engagées. Quant au Premier ministre du Tchad, il a rappelé le levier que représente le soutien financier du FMI pour la productivité, la création d'emplois et la stabilité économique et financière du pays.

Visite d'une délégation de la compagnie Airtel au Tchad

Une délégation de la compagnie de téléphonie Airtel a été [recue](#) par Mahamat Idriss Déby le 12 février 2025 à N'Djamena. Cette rencontre a été l'occasion pour le Président de souligner les plaintes des consommateurs quant aux services offerts par la compagnie téléphonique. Il a notamment relevé l'importance d'une couverture totale du territoire et d'une réglementation précise sur la vente des cartes SIM, en particulier dans l'ère de transition digitale actuelle. Face à cela, la délégation a présenté un projet d'expansion du groupe Airtel, visant à améliorer leurs services ainsi que le réseau pour assurer une couverture complète. Le groupe a confirmé prendre les dispositions nécessaires pour accélérer son plan de modernisation.

RDC

La RDC suspend ses exportations de cobalt pendant 4 mois

L'Autorité de Régulation et de Contrôle des Marchés des Substances Minérales Stratégiques (ARECOMS) a annoncé suspendre toute exportation de cobalt pendant une période de

quatre mois. La RDC, premier producteur de cobalt au monde qui fournit plus de 80 % de l'offre mondiale, a pris cette décision « en vue d'accélérer l'assainissement de la filière cobalt et d'adapter les modalités de production et d'exportation de cobalt » selon le communiqué du 22 février 2025. Cette décision intervient dans un contexte de baisse du cours du cobalt, causée notamment par un excédent record de 14 200 tonnes en 2024. Les prix se situent désormais autour de 20 000 USD, loin du record de 90 000 USD établi en 2018.

Sao Tomé-et-Principe

Le nouveau gouvernement suspend les taxes aéroportuaires

Après la destitution du Premier ministre Patrice Trovoada, faisant suite notamment au désaccord avec le Président de la République quant à l'instauration de nouvelles taxes aéroportuaires, ces dernières ont été [suspendues](#) le 1^{er} février. La mise en place de ces taxes faisait suite à l'octroi d'une concession de 49 ans pour l'aéroport de Sao Tomé à une société turque. Le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe est actuellement en train de revoir les termes du contrat avec la société turque pour trouver un compromis qui ne pénalise pas la population et le secteur touristique.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Michel DROBNIAK (Service économique régional de Yaoundé)

Rédacteurs : Mohamed AYIAGNIGNI - Corentin BATTUT (SER Yaoundé) ; Guillaume PREVOST - Ingrid ORAMALU (SE Brazzaville) ;
Pascal FORNAGE - Agathe LEBEAU (SE Libreville) ; Pierre SEJOURNE (SE Kinshasa) ;
Aloïse MAS-MEZERAN (AFD-Bangui) ; Naima Tahran (AFD-Ndjamena)